



Réf. Commune :
2026/RN/0357

Réf. Arlon :

Concerne :
Renseignements notariaux.
Rue des Macralles, 49/50 à
6940 Durbuy

Vos réf. :
8034/001

Agent traitant :
Vincent Cornet

vincent.cornet@durbuy.be

Administration Communale
✉ Basse Cour, 13
6940 Barvaux

☎ 086/219.811 (général)
☎ 086/219.826 (Urbanisme)

www.durbuy.be

Jours et heures d'ouverture

Lundi au vendredi
de 09 H. à 12 H sur rdv.

Durbuy, le 03 juillet 2026.

Maître Stéphanie ANDRE

rue du Marais, 10/a

6940 Barvaux (lez-Durbuy)

Maître ANDRE,

Veuillez trouver, ci-joint, suite à votre demande dont référence ci-dessus.

Nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Le Directeur général ;

Olivier BRISBOIS

Le Bourgmestre ;

Philippe BONTEMPS



INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III B

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 03/07/2026 relative à un bien sis à 6940 Durbuy, Rue des Macralles, 49/50, sur une parcelle cadastrée division 1, section A numéro 647C4 et appartenant à (aux) propriétaire(s) suivant(s) :

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV. 99 du CoDT et du Patrimoine :

Le bien en cause :

Considérant que le bien est situé en **zone de loisirs (art.29)** au plan de secteur de Marche - La Roche adopté par Exécutif Régional Wallon du 26/03/1987, et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;

Pas de traces de permis pour ce bien en nos archives.

Pour information la Ville de Durbuy est intéressée par le rachat de ce bien. (Contact : A. Vandebosch : 086/219-823 ou angelique.vandebosch@durbuy.be)

Le bien ne dispose pas d'attestation de sécurité, il ne peut être loué pour de l'hébergement touristique.

Nous tenons à vous signaler que le bien est situé dans une zone relevant du Plan d'Habitat Permanent mis en place par la Région Wallonne. La Ville de Durbuy est liée à ce Plan par convention de Partenariat. En application de Plan, la Commune s'est engagée à maîtriser (stabiliser et résorber progressivement) les entrées à titres de résidence principale dans les équipements touristiques.

Des renseignements complémentaires à cet effet pourront être pris auprès de Madame France DELCOURT (086-219-878 ou france.delcourt@durbuy.be)

Le bien fait partie du Parc Résidentiel « Les Macralles » autorisé le 03/04/1974, modifié le 27/07/1976 et 18/07/1983.

Le bien ne disposait pas d'une attestation de sécurité permettant la location touristique, mais celle-ci est liée au propriétaire.

En cas de vente du bien, si besoin, le nouvel acquéreur doit faire les démarches nécessaires pour avoir une nouvelle attestation.

Démarches à faire auprès de Monsieur : antoine.jamotton@durbuy.be

La création d'un gîte ou hébergement touristique est soumise à demande de permis d'urbanisme. (renseignement : urbanisme@durbuy.be)

Le bien a été construit ou cadastré la première fois en 1996

Le bien n'est pas en zone égouttée

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux.

Tous les renseignements complémentaires se retrouvent sur la fiche des contraintes ci-jointe.

Remarques

- ☒ En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
- ☒ Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires. Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et respecter le délai, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'art. 150 bis § 1-7 relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E, rue Saintraint 14 à 5000 Namur et avec Interlux, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.

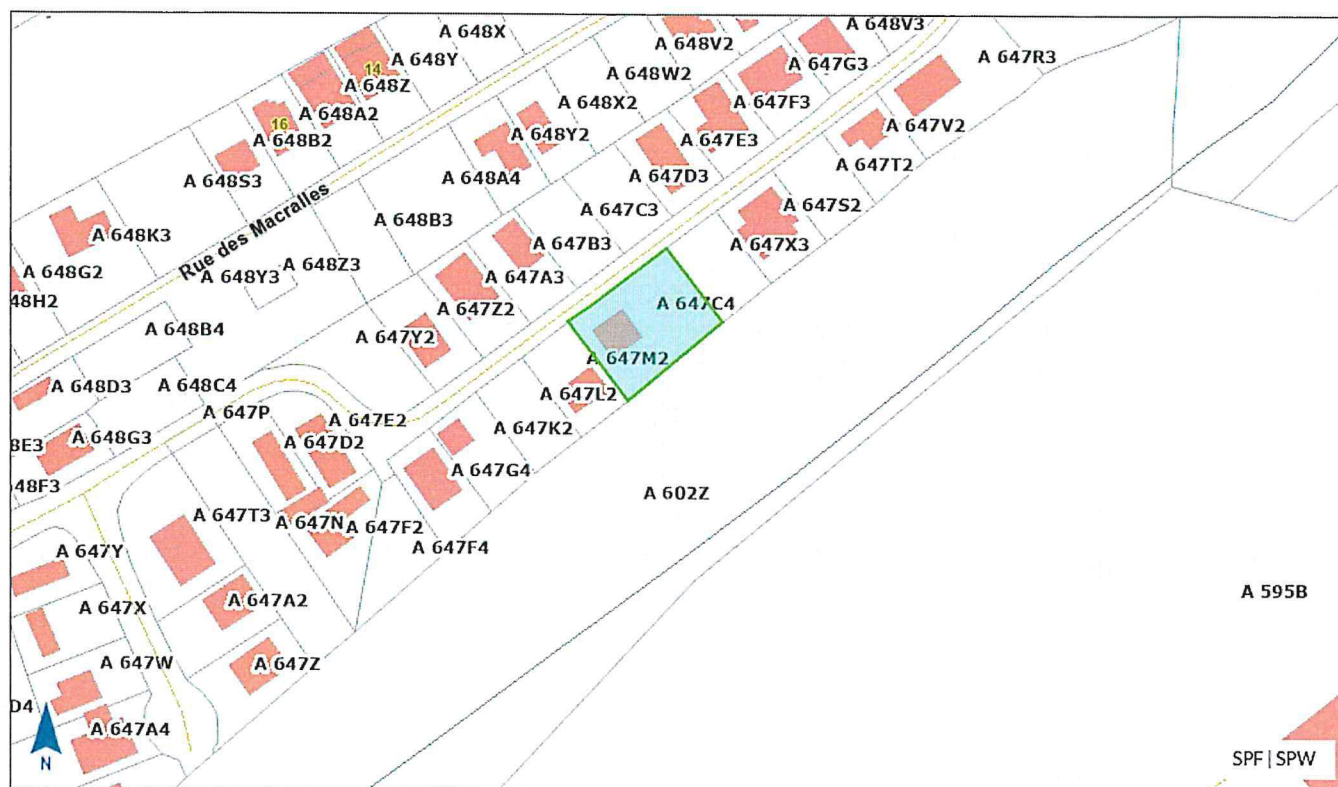
Par le Collège,

Le Directeur général ;

Olivier BRISBOIS

Le Bourgmestre ;

Philippe BONTEMPS



V	Division: DURBUY 1 DIV/DURBUY/ Numéro: A 647 C4 Situation: Rue des Macralles , 49 50 Superficie: 428 Revenu cadastral total: 210 Nature: HABIT.VACANCES Année de contruction: 1996				
	PROPRIÉTAIRE		PARTENAIRE	DROITS	ADRESSE

Enquête notaire

Parcelle concernée

Division: DURBUY 1 DIV/DURBUY/
 Section: A
 Numéro: A 647 C 4
 INS: 83012
 Surface calculée: 4.15 ares
 Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
Nom du plan du secteur d'aménagement :
MARCHE-LA ROCHE

1 Zone(s) d'affectation:
 Loisirs (100% soit 4.15 ares)

Surcharges du plan de secteur

Plan de secteur

Prescriptions supplémentaires
 Prescription supplémentaire : Non

Avant-projet et projet de modification du plan de secteur

Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
 Périmètres des avant-projets et projets : Non
 Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non

Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non

Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: **Oui**
 Code carto: 83012-RMR-0001-01
 Libellé: Durbuy
 Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
 Liendoc: Ici

Guides Régionaux d'Urbanisme

Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: **Oui**
 Code carto: 83012-REP-0001-01
 Libellé: Durbuy
 Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
 Liendoc: Ici

Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
 Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
 Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: **Oui**

Guides Communaux d'Urbanisme

Code carto: 83012-RCB-0001-01
 Libellé: Règlement sur la présentation et l'emplacement des dispositifs de publicité
 Historique dossier: arrêté du 18/10/1976 (Roi (arrêté))
 Liendoc: Ici
 Parcelle située en SDC : Non

Schéma de Développement Communal

Anciennement Schéma de Structure Communal

Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Non

Permis d'Urbanisation

Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non

Rénovation urbaine

Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non

Revitalisation urbaine

Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non

Sites à réaménager (SAR)

Parcelle située dans un SAR: Non

Périmètre de reconnaissance économique

La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non

Schéma d'Orientation local

Parcelle concernée par un SOL: Non

Périmètre de remembrement urbain

Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non

Article D.IV.22

Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non

Zones d'assainissement

1 type(s) de zone(s) :
 Autonome (RAA)

Cours d'eau

Axe du réseau hydrographique wallon: Non

A 50 mètres: **Oui**

non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)

1 zone(s) d'aléa:

Aléa faible

Classement: Aléa faible par débordement

Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non

Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non

Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non

Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non

Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non

Parcelle située dans un parc naturel: Non

Un arbre se trouve dans la parcelle: Non

Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non

Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non

Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non

Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non

Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non

Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non

Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non

Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non

La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non

Sélection située dans un PIP: Non

Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non

Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000

Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000

Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.

Parcelle contenant une wateringue: Non

Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non

Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non

Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non

Zones contours des entreprises SEVESO: Non

Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non

Zones vulnérables SEVESO: Non

Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non

Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non

La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines

La parcelle n'a pas une présence de puits de mines

La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines

La parcelle n'a pas une présence de minières de fer

La parcelle n'a pas une présence de karst

Parcelle située dans une cavité: Non

Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non

La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non

Parcelle contenant un monument classé : Non

Parcelle contenant un site classé : Non

Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non

Parcelle contenant un site archéologique classé : Non

Parcelle contenant une zone de protection : Non

Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non

La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non

Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non

Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non

Aléa d'inondation

Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000).

Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.

Axe de ruissellement concentré**Zone de prévention des captages (SPW)****Parc naturel****Liste des arbres et haies remarquables****ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)****Zone Natura 2000****Zone Natura 2000 (100m)****Servitudes**

La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour.

Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral,

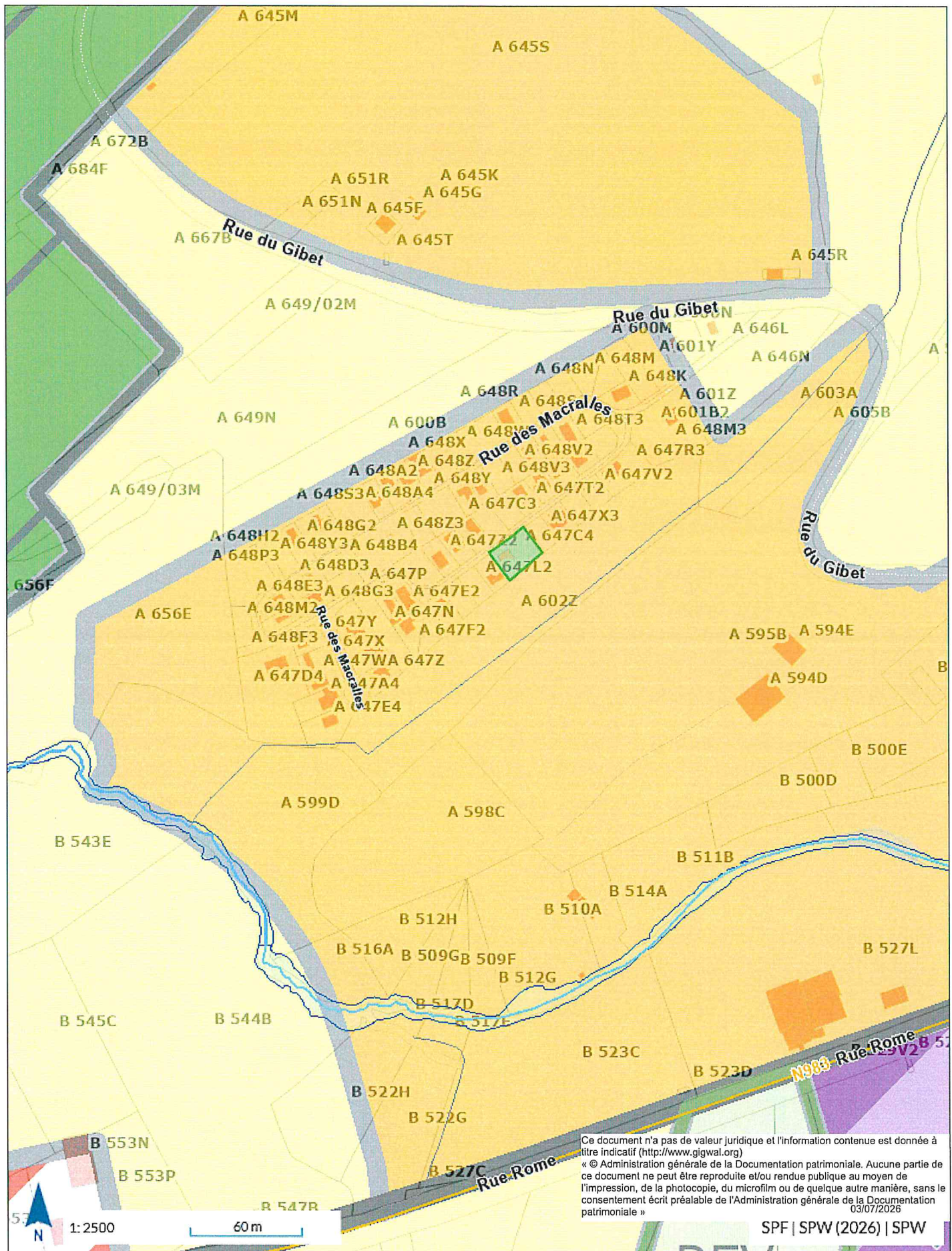
cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)

Wateringue**Canalisations de gaz Fluxys****Seveso****Banque de données de l'Etat des Sols:****Zones de consultation obligatoires du sous-sol****Cavité souterraine d'intérêt scientifique****Eboulement****Patrimoine - Biens classés et zones de protection****Inventaire régional du patrimoine:****Carte archéologique****Chemin de Grande Communication (Liège)****Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)**

**Périmètres de remembrements et d'aménagements
fonciers**

Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et
d'aménagements fonciers: Non

**Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.
Ce document a été généré le 03/07/2026 10:00**



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale.

